

Motion proposée au Conseil d'Administration du 28 janvier 2019

Sans concertation préalable, le Gouvernement a souhaité lancer un programme visant à améliorer l'attractivité des universités françaises auprès des étudiants internationaux.

Louable dans son intention d'attirer plus d'étudiants et de mieux les accueillir, la stratégie énoncée suscite nombre d'interrogations au sein de la communauté universitaire. La mesure consistant à appliquer des droits d'inscription différenciés aux étudiants extra-communautaires est notamment au cœur des inquiétudes et questionnements : si cette disposition est appliquée, certains étudiants internationaux, notamment en provenance des pays les moins avancés, ne seront-ils pas évincés de l'accès aux études supérieures ? Quelles mesures de compensation (bourses et exonérations) pourront être mises en place par les établissements ? L'influence de la France dans le monde et en particulier dans les pays émergents n'en sera-t-elle pas affectée ? La mise en œuvre de ce dispositif n'est-elle pas un moyen pour l'État de réduire les dotations aux établissements d'enseignement supérieur alors que leurs charges augmentent ? Sur le long terme, la stabilité des droits d'inscription pour les étudiants français et communautaires sera-t-elle maintenue ?

Même si certaines précisions ont été données par Madame la Ministre de l'ESRI, cette réforme ne peut être appliquée en l'état. Pour apporter des réponses concrètes à ces interrogations et plus généralement, pour construire une politique d'accueil des étudiants internationaux ambitieuse, respectueuse de nos valeurs et à la hauteur des enjeux soulevés, un temps de réflexion et de concertation est indispensable. Nous demandons donc la suspension du dispositif. Attachés au service public de l'Enseignement Supérieur français, nous souhaitons que ce programme garantisse l'accueil de toutes les étudiantes et de tous les étudiants, sans distinction d'origine, dans les meilleures conditions de réussite.